

NOUVELLE AIRE

↳ SCoT Provence Méditerranée

Des défis à relever
pour notre territoire:

- Environnement,
- Economie,
- Transport,
- Habitat...

↳ Edito

DIAGNOSTIC : LE SOCLE DE NOTRE RÉFLEXION

Depuis deux ans déjà, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée prépare l'avenir de notre territoire face aux défis économiques, urbains, environnementaux et sociaux qui lui sont propres.

Ces mois de travail avec les élus et les acteurs du territoire aboutissent aujourd'hui à la production d'un document essentiel : le diagnostic du SCoT Provence Méditerranée et son volet environnement. Disposer d'un diagnostic, c'est bien sûr relever tous les dysfonctionnements existants mais c'est aussi et surtout, faire valoir les qualités et les compétences des hommes et des femmes de ce pays, le caractère et le charme de leur espace de vie.

Ces dimensions doivent être appréhendées et partagées si nous voulons élaborer des propositions adaptées et apporter des solutions à la hauteur du patrimoine dont nous avons tous hérité.



Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice Président
de Toulon Provence Méditerranée
Président du SCoT
Provence Méditerranée



↳ Le SCoT, pas à pas

LA DÉMARCHE

L'élaboration du SCoT est rythmée par la production de plusieurs documents :

- un rapport de présentation nécessitant notamment la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- la formulation d'un projet pour le territoire : le projet politique d'aménagement et de développement durable (PADD)
- la définition d'orientations générales d'urbanisme et d'aménagement garantissant la mise en œuvre du PADD notamment à travers les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes
- l'évaluation des incidences prévisibles des orientations du SCoT sur l'environnement et l'explication de la manière dont le SCoT prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de cet environnement

L'ensemble de ces documents constituera le projet de SCoT qui sera soumis :

- à une première validation du projet par l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte (arrêt du projet de SCoT)

- aux avis : des communes et communautés membres du Syndicat Mixte ; des communes et groupements de communes voisins, des personnes publiques associées ainsi qu'à tout organisme ou association compétente qui en fera la demande (associations locales d'usagers et de protection de l'environnement agréées).
- à l'avis de la population par le biais d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête le SCoT peut être modifié pour prendre en compte les remarques
- à l'approbation finale du SCoT par l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte.

OÙ EN EST-ON ?

A ce jour, deux pièces essentielles du SCoT ont été réalisées : le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement*. Ces deux documents permettent d'analyser et d'identifier les forces et les faiblesses du territoire.

* Documents susceptibles d'évoluer jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT

Environnement : un capital naturel exceptionnel mais fragile



Les espaces naturels représentent 70% de la superficie terrestre du territoire du SCoT et les espaces agricoles 12%

En 30 ans, un tiers des espaces agricoles a disparu même s'il existe des filières agricoles emblématiques comme la viticulture, l'horticulture, la figue ou l'olive...

Certains modes d'urbanisation ont engendré une plus grande exposition aux risques naturels (incendie, inondation...)

La diversité et la richesse de nos espaces naturels, de notre littoral et de nos paysages expliquent en grande partie la forte attractivité du territoire.

Le mode d'urbanisation de ces 30 dernières années a altéré le patrimoine naturel de notre territoire

LES DÉFIS POUR 2005-2020

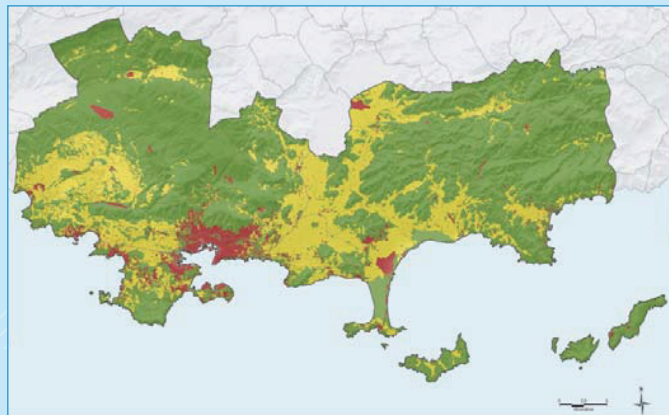
- > Préserver la richesse écologique de nos espaces et mettre en valeur notre patrimoine naturel.
- > Délimiter la place de l'urbanisation dans les espaces péri-urbains
- > Déterminer la place de l'agriculture sur le territoire
- > Adopter des modes d'urbanisation préservant les paysages et les identités locales

Depuis 40 ans, la ville s'est fortement étendue

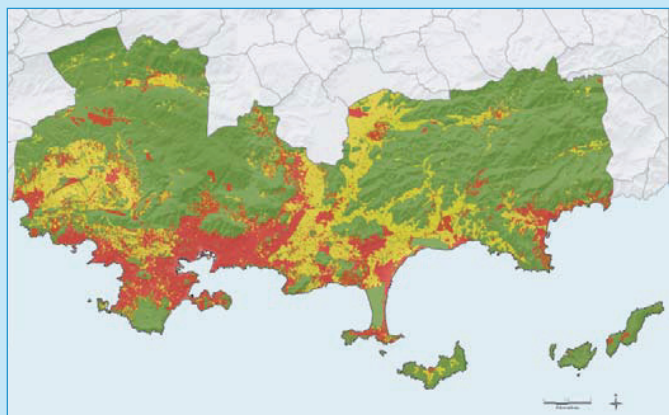
Entre 1972 et 2002, le territoire a été très attractif : la population est passée de 390 000 à 525 000 habitants.

Notre mode de développement (habitat, équipements publics, routes, zones d'activités) a conduit en moyenne à la consommation de 780 m² par habitant alors qu'en 1970, seuls 300 m² étaient utilisés par personne.

A l'horizon 2020, si ce mode de développement se poursuit, 4 500 ha seront nécessaires pour accueillir la population et nos activités.



Occupation du sol en 1972 sur l'aire du SCoT Provence Méditerranée



Occupation du sol en 2003 sur l'aire du SCoT Provence Méditerranée

LÉGENDE

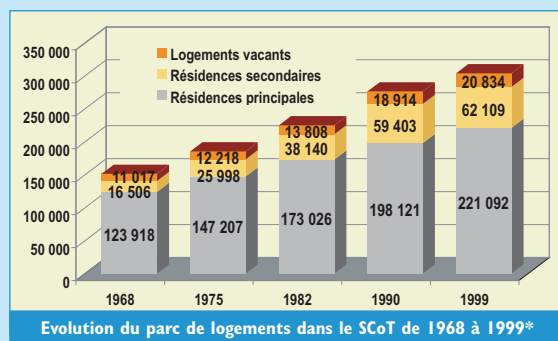
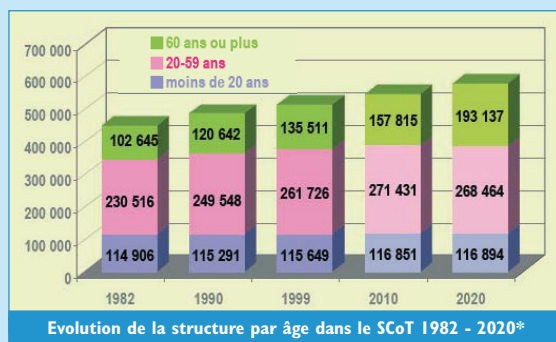
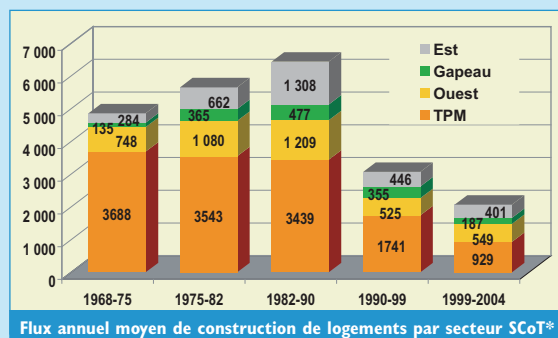
- Espace urbain (1972 : 8 388 ha / 2003 : 18 312 ha)
- Espace agricole (1972 : 23 160 ha / 2003 : 15 827 ha)
- Espace naturel (1972 : 84 123 ha / 2003 : 81 236 ha)
- limite du SCoT
- Départements et communes limitrophes

Habitat : la défaillance de l'offre en logements



De moins en moins de personnes habitent sous le même toit.

Les personnes vivant seules sont de plus en plus nombreuses : on vit moins en couple et la cohabitation de plusieurs générations sous un même toit est de plus en plus rare (aux grands âges, il est désormais fréquent de vivre seul chez soi). Il faut donc aujourd'hui plus de logements pour loger le même nombre de personnes qu'autrefois.



Des seniors de plus en plus nombreux

Le vieillissement de la population est un phénomène général en France. Mais il est plus important dans l'aire toulonnaise : de nombreux actifs seniors et retraités venus d'autres régions viennent s'installer dans notre territoire (les plus de 60 ans représentaient 30% des nouvelles arrivées entre 1990 et 1999).

Les personnes de 60 ans et plus formaient le quart de la population de l'aire toulonnaise en 1999. En 2020, elles pourraient en représenter le tiers.



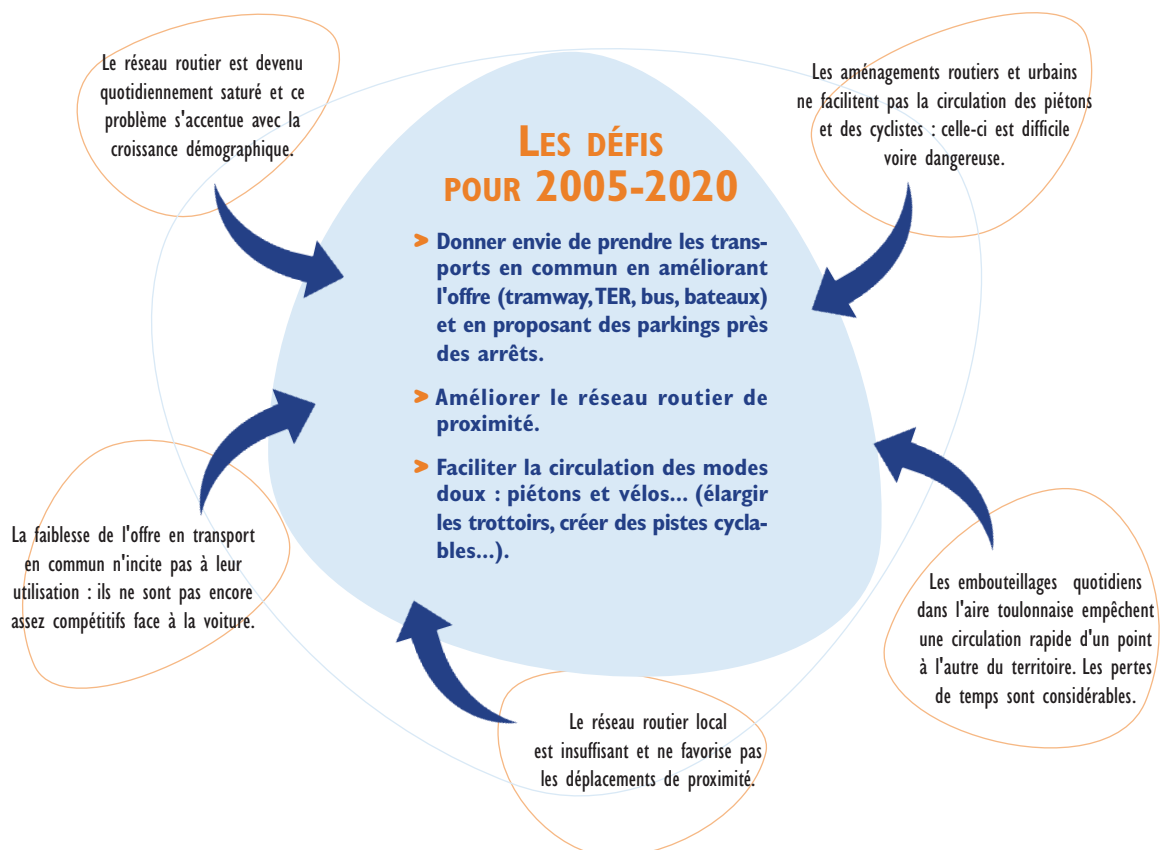
Transports : un mode de développement basé sur l'automobile

Jusqu'à la fin des années 60, l'urbanisation est restée concentrée autour des noyaux urbains et villageois. L'habitat et les activités se localisaient dans un périmètre restreint, en fonction des déplacements à pied, en deux-roues et en transport collectif.

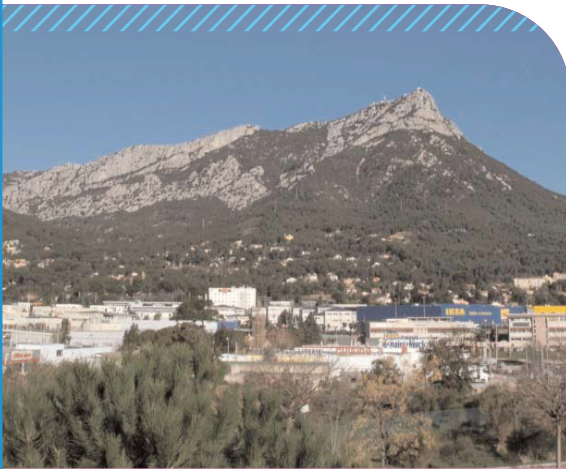
A partir de la fin des années 60, l'essor de l'automobile et l'amélioration des axes routiers permettent à tous de se déplacer beaucoup plus rapidement. La ville peut alors s'éta-

ler : il est possible d'habiter loin de son lieu de travail et des centres-villes. L'habitat et les activités économiques se déplacent en partie dans des espaces qui ne sont accessibles qu'en voiture (zones d'activités autour des échangeurs routiers...). Le trafic routier augmente de façon inquiétante.

De ce fait, il ne suffit pas d'élargir les routes pour résoudre les problèmes de circulation. Il faut également agir sur l'organisation de la ville et la localisation de l'urbanisation.



Développement économique : l'absence d'une stratégie de développement



Avec une population estimée à 530.000 habitants aujourd'hui, l'aire toulonnaise se situe parmi les 10 premières métropoles françaises. Elle est le 3ème pôle le plus peuplé de la façade méditerranéenne française (après Marseille-Aix et Nice).

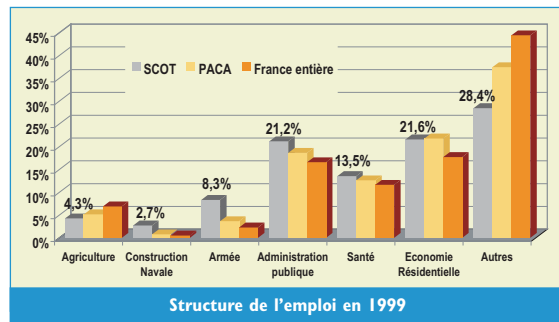
Le territoire attire beaucoup d'habitants nouveaux chaque année : si les tendances des années 90 se poursuivent, nous serions 600 000 habitants d'ici 2020.

4 secteurs principaux représentent 67% des emplois de l'aire toulonnaise :

- le secteur administratif
- le secteur lié au tourisme, aux commerces et aux services
- le secteur de la santé et de l'action sociale
- le secteur militaro-industriel

Les 170 000 emplois que compte notre territoire se concentrent dans les centres-villes et les zones d'activité et se dispersent dans d'autres espaces sans organisation.

Une attention particulière doit donc être portée aux espaces qui accueillent nos activités.





➤ Ceux qui font le SCoT

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DU SCoT

Le Syndicat Mixte est une structure publique regroupant les intercommunalités et les communes comprises dans le périmètre SCoT :

- Les communes de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer).
- Les communes de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau (Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède, La Crau).
- Les communes de la communauté de communes Sud Sainte Baume (Evnos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint Cyr-sur-Mer et la Cadière d'Azur).
- Et les communes de Bandol, Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Sanary-sur-Mer, Le Lavandou.

Il conduit la procédure d'élaboration du SCoT et organise la concertation avec la population, il tire le bilan, il arrête un projet de SCoT, il recueille les avis des partenaires et du public, il approuve le SCoT et en assure le suivi.

Le Syndicat Mixte, c'est aussi une équipe de 62 élus (2 par commune) œuvrant dans des commissions de travail thématiques et territoriales.

LE MAÎTRE D'ŒUVRE DU SCoT : L'AU[DAT]

L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT), c'est l'association de tous les acteurs publics susceptibles de contribuer à l'aménagement et au développement du territoire local (L'Etat, Le Conseil Général du Var, La Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, le Syndicat Mixte Scot Provence Méditerranée, les communes de Bandol, Sanary, Pierrefeu, Collobrières, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, La Chambre d'Agriculture du Var, La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, La Chambre de Métiers du Var, L'Université du Sud Toulon -Var).

L'agence, c'est un lieu de réflexions, d'études, d'échanges, de capitalisation des informations.

C'est une équipe de techniciens (urbanistes, géographes, paysagistes, architectes...) constituant une force d'animation, de production et d'aide à la conception et à la décision. Au-delà de l'élaboration du SCoT, c'est une structure permanente d'observation du territoire et d'évaluation des politiques publiques locales.

LES PARTENAIRES

Les partenaires publics ou privés apportent leurs contributions personnelles en fonction des missions et des activités qu'ils exercent sur le territoire.

➤ Le PADD, prochaine étape du SCoT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable devra répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour le SCoT, le PADD expose les objectifs d'évolution du territoire en présentant les grands choix stratégiques retenus. Ces choix doivent être effectués dans le respect des principes de développement durable exprimés dans l'article L 121-1 du code de l'urbanisme :

- assurer un équilibre entre le développement et la préservation des espaces agricoles, naturels ;
- garantir la diversité des fonctions urbaines (commerces, activités, logement, loisirs...) et la mixité sociale de l'habitat ;
- utiliser de manière économe et équilibrée les différents espaces : naturels, urbains, périurbains, ruraux... dans un objectif de développement durable

Le PADD présente donc les objectifs des politiques à mener sur le territoire du SCoT. Il couvre l'ensemble des problématiques (transports, habitat, environnement, économie...), afin d'apporter une réponse aux besoins des habitants en cherchant à rendre le territoire plus solidaire, mieux organisé et plus attractif, en assurant un développement durable.



➤ A noter

Nous, LES HABITANTS DE CE TERRITOIRE

Parce que l'avenir se prépare en commun, le Syndicat Mixte nous invite à participer à la construction de notre territoire. Le diagnostic est la première grande étape du SCoT c'est donc l'occasion d'inaugurer une phase active de concertation et ainsi d'obtenir le plus grand nombre de remarques.

Pour cela, plusieurs possibilités :

Sur le site Internet :

www.scot-pm.com

Sur les registres de libre expression

situés dans les 31 communes du territoire, en mairie.

Au siège du Syndicat Mixte :

7 rue Picot 83000 Toulon
Tel : 04 94 05 35 22

.....

OÙ TROUVER LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ?

Sur le site Internet :

www.scot-pm.com

Au siège du Syndicat Mixte :

7 rue Picot 83000 Toulon
Tel : 04 94 05 35 22



➤ Un Séminaire pour les élus

⋮ *Un évènement porteur de l'identité de notre territoire*

Vendredi 7 octobre, plus de 120 élus et techniciens des 31 communes du SCoT se sont réunis pour un séminaire dédié à la présentation du diagnostic.

IMPLICATION ET ÉCHANGE

Pour chaque thème abordé par le diagnostic, l'écoute était au rendez-vous et les élus, qui animaient cette demi-journée, ont su répondre très justement aux nombreuses questions de la salle.

UN DIAGNOSTIC SANS FARD

Très attendu, le diagnostic, réalisé pour la première fois à l'échelle d'un si grand territoire a été salué pour son parler vrai : des forces sur le territoire mais aussi des faiblesses et des problèmes à résoudre. Le diagnostic et l'état initial de l'environnement : deux documents essentiels pour très bientôt plancher sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.



Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail. (cf. adresses ci-contre)

➤ Contacts

⋮ **Syndicat Mixte**
⋮ **SCoT Provence Méditerranée**

B.P. 537 - 83041 Toulon Cedex
Téléphone : 04 94 05 35 22
Télécopie : 04 94 05 35 35
E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi
Conception / réalisation : Stratis
Crédits photos : TPM, H. Hébrard, Audat, Stratis, X.
Impression : Rockson
Tirage : 10 000 exemplaires